

PIECE N° 2: SOMMAIRE INVERSE

AVRIL 2017 _

Demande d'autorisation Unique pour une installation de production d'électricité éolienne

EDPR France Holding

Anne-Sophie Hubert
EDPR France Holding
Environnement France
Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS
Tél: 01.44.67.81.49



Suivi du document

Maitrise des enregistrements / Référence du document :

Référence	Versions		
Code affaire_nom_type_version.format 16_EDPR_Montjean_2_SommaireInversé_v1	Versions < 1 (0.1, 0.2,) versions de travail Version 1 : version du document à déposer Versions >1 : modifications ultérieures du document		

Evolutions du document :

Version	Date	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Modification(s)

Intervenants:

		Initiales	Société
Rédacteur (s) du document :	Julien MEAUX	JM	EDPR FRANCE HOLDING
Vérificateur (s) :	Anne-Sophie HUBERT Nolwenn FERREUX	ASH NF	EDPR FRANCE HOLDING



Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)

	(Remplissez la case lorsque concerne)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations	
nent	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>Article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA	16_EDPR_Montjean_1.2_CERFA_15293-01	Fichier n°1			
vironn	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-1	16_EDPR_Montjean_3_NoticeDescriptive	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné		
de l'en	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>Art.4 du décret</i> 2014-450 + R.512-2 + R.512-3 du CE)	AU-2	16_EDPR_Montjean_3_ NoticeDescriptive	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné		
Je G	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R.512-6 l 1° du CE)	AU-3	16_EDPR_Montjean_7.1_Carte25000	Fichier n°7.1	/		
Cod	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R.512-6 I 2° du CE)	AU-4	16_EDPR_Montjean_7.2_Plan_abords_Planche1 16_EDPR_Montjean_7.2_Plan_abords_Planche2	Fichiers n°7.2	/		
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation –ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (R.512-6 I 3° du CE)	AU-5	16_EDPR_Montjean_7.3_Plan_ensemble_Planche1 16_EDPR_Montjean_7.3_Plan_ensemble_Planche2 16_EDPR_Montjean_7.3_Plan_ensemble_Planche3 16_EDPR_Montjean_7.3_Plan_ensemble_Planche4	Fichier n°7.3	/		
	Etude d'impact (R.512-6 I 4° du CE)	AU-6	16_EDPR_Montjean_4.1_EtudeImpact	Fichier n° 4.1	/		
	Résumé non technique de l'étude d'impact (R.122-5 du CE)	AU-7	16_EDPR_Montjean_4.2_RNT_EtudeImpact	Fichier n°4.2	/		
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L.414-4 du CE)	AU-8	16_EDPR_Montjean_4.1_ Etudeimpact_Annexes	Fichier n°4.1	Cf. Sommaire du document concerné		
	Etude de dangers (R.512-6 I 5° du CE)	AU-9	16_EDPR_Montjean_5.1_EtudeDangers	Fichier n° 5.1	/		
	Résumé non technique de l'étude de dangers (R.512-6 I 5° du CE)	AU-9.1	16_EDPR_Montjean_5.2_RNT_EtudeDangers	Fichier n° 5.2	/		
Code de l'urbanisme	Notice précisant (R.431-8 du CU) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet: a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6			
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R.431-9 du CU</i>)	AU-10.2	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6			

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE (Remplissez la case lorsque concerné)

(Kempiissez ia case iorsque concerne)						
	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
	Plan des façades et des toitures (R.431-10 du CU)	AU-10.3	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6		
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R.431-10 du CU</i>)	AU-10.4	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6		
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R.431-10 du CU)	AU-10.5	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6		
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R.431-10 du CU)	AU-10.6	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6		
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R.431-10 du CU)	AU-10.7	16_EDPR_Montjean_6_DPC	Fichier n°6		
	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement : l'étude d'impact précise les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	X		Fichier n°4		
Décret n° 014-450	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie (P>30 MW pour l'éolien) : l'étude d'impact précise ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement) (Article 6-1 du décret)			Fichier n°4		
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, l'étude de dangers comporte les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (<i>Article 6 II du décret</i>).	PJ-3	16_EDPR_Montjean_5.1_EtudeDangers	Fichier n°5.1	Cf. Sommaire du document concerné	
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » : l'étude d'impact comporte les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	P)-4		Fichier n°4		
	Si site nouveau : avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R.512-6 I 7° du CE</i>)	PJ-5	16_EDPR_Montjean_8.4_AvisDémantèlementPropriétaires	Fichier n°8.4		
	Si site nouveau : avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (<i>R.512-617°</i> du <i>CE</i>)	PJ-6	16_EDPR_Montjean_8.5_AvisDémantèlementMairie	Fichier n°8.5		
	Modalités des garanties financières (R.512-5° du CE)	PJ-10	16_EDPR_Montjean_3_ NoticeDescriptive	Fichier n°3	Cf. Sommaire du document concerné	



Autres pièces présentes dans le dossier (Remplissez la case lorsque concerné)							
Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)				
Etude écologique	16_EDPR_Montjean_8.1_EtudeEcologique	Fichier n°8.1	/				
Etude acoustique	16_EDPR_Montjean_8.2_EtudeAcoustique	Fichier n°8.2	/				
Etude paysagère	16_EDPR_Montjean_8.3_EtudePaysagere 16_EDPR_Montjean_8.3.2_CarnetPM	Fichier n°8.3	/				
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (Art. 8.1° du décret): - Accord de la DGAC - Accord de la Défense	16_EDPR_Montjean_8.6_AvisDGAC 16_EDPR_Montjean_8.7_AvisDéfense	Fichier n°8.6 et n°8.7	/				
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (Art. 8.4° du décret)	16_EDPR_Montjean_8.7_AvisDéfense	Fichier n°8-7	/				
Si site nouveau : déclarations des propriétaires quant à l'acceptation du projet de parc éolien	16_EDPR_Montjean_8.8_DéclarationsPropriétaires	Fichier n°8.8	/				
Courrier de Demande d'Autorisation Unique	16_EDPR_Montjean_1.1_CourrierDAU	Fichier n°1.1	/				
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense : accord de la Défense (Art. 8.2° et 3° du décret)							
Accord des opérateurs radars concernés (Art. 8.5° du décret)							